

Montréal, le 27 septembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Pierre Pelletier
AQCIE-CIFQ
2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

**Objet : Demande relative aux modifications de conventions
comptables ASC 715, *Compensation Retirement-Benefits* et
pour la création de comptes d'écarts
Dossier de la Régie : R-4009-2017**

Maître Pelletier,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre correspondance du 22 septembre 2017 l'informant que l'AQCIE-CIFQ n'entendait pas produire de preuve au dossier, dans le délai imparti.

Afin d'assurer le bon déroulement du dossier, de l'audience et de l'administration de la preuve, la Régie requiert de l'AQCIE-CIFQ qu'il soumette par écrit, **au plus tard le 10 octobre 2017**, leur position sur les différents aspects de la demande du Transporteur et du Distributeur ainsi que les principales conclusions recherchées par l'intervenant.

Veuillez agréer, Maître Pelletier, l'expression de nos sentiments distingués

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml